

parlement du Canada, jeudi, le 12 du courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. HANBURY-WILLIAMS, colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes.

M. Ernest John Chambers, huissier du Sénat, remet le message suivant :

M. l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle du Sénat.

La Chambre se rend en conséquence à la salle du Sénat, et M. l'Orateur, l'honorable Robert Franklin Sutherland, dit alors :—

La Chambre des communes m'a élu, malgré mon insuffisance, pour remplir les fonctions d'Orateur. Si jamais, dans l'accomplissement des devoirs de ma charge, je commettais quelque erreur, je demande que la faute me soit imputée à moi, et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, par mon ministère, réclament humblement, pour être mieux en état de remplir leurs devoirs envers leur souverain et leur pays, tous leurs droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans leurs débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence, en tout temps convenable, et, de la part de Votre Excellence, l'interprétation la plus favorable de leurs délibérations.

L'Orateur du Sénat dit alors :

J'ai ordre de Son Excellence de vous déclarer qu'elle compte pleinement sur l'attachement de la Chambre des communes à leurs devoirs envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement ; et ne doutant point que ses délibérations soient conduites avec sagesse, modération et prudence, elle accorde et, en toutes occasions elle reconnaîtra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un prompt accès auprès de Son Excellence, en toutes les occasions convenables, et que Son Excellence interprétera toujours de la manière la plus favorable leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actions.

Il plut alors à Son Excellence d'ouvrir le parlement par un discours du Trône.

Et la Chambre étant de retour, M. l'Orateur dit :

J'ai l'honneur de faire rapport que la Chambre s'étant rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, j'ai informé Son Excellence que j'avais été élu Orateur, et j'ai réclamé, en votre nom et au mien, les privilèges accoutumés, que Son Excellence a bien voulu accorder.

PREMIERE LECTURE.

Bill (n° 1) relatif à la prestation des serments d'office.—(Sir Wilfrid Laurier.)

DISCOURS DU TRONE.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'il a plu à Son Excellence lorsque la Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès d'elle, dans la salle du Sénat, de faire un discours aux deux Chambres du parlement, et que, pour éviter toute erreur, j'ai obtenu un exemplaire de ce discours, qui est conçu dans les termes suivants :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des communes :

Je désire, à cette occasion, vous assurer combien je suis sensible au grand honneur que le Roi m'a conféré en me nommant au poste éminent de Gouverneur général.

Ma satisfaction d'avoir été appelé à représenter Sa Majesté dans le Dominion a été avivée par l'accueil cordial que j'ai reçu de toutes parts et de toutes les classes de la société.

Grâce à ses vastes ressources et à l'amélioration de ses moyens de transport, ce pays favorisé attire des immigrants de plus en plus nombreux, non seulement du Royaume-Uni, mais aussi des Etats-Unis et de plusieurs autres pays.

A mesure que la possibilité de s'y établir aux conditions avantageuses qui existent aujourd'hui sera mieux connue, ce Dominion deviendra la patrie d'un nombre croissant de gens heureux et contents d'y vivre, et qui, par leurs qualités et leur prospérité, ajouteront à la puissance du grand empire dont vous formez une partie si importante.

Il est satisfaisant d'observer que le commerce du Dominion, qui a augmenté d'une façon si constante depuis quelques années, ne diminue pas, celui du dernier exercice étant le plus considérable qui se soit fait. Le revenu du dernier semestre excède aussi celui de la période correspondante de l'exercice précédent.

Sur l'invitation du président des Etats-Unis, mon gouvernement a consenti à prendre part à l'institution d'une commission internationale composée de trois représentants de chaque pays et chargée d'étudier les conditions et l'utilité des eaux adjacentes à la frontière qui sépare les Etats-Unis du Canada et de faire rapport, et de faire aussi, à propos d'améliorations et de réglementation, les recommandations les plus conformes à l'intérêt de la navigation sur lesdites eaux.

L'augmentation rapide de la population des Territoires du Nord-Ouest depuis deux ans a fait voir qu'il serait sage d'accorder à ces territoires l'autonomie provinciale. Un bill à cette fin sera soumis à votre considération.

Les explorations nécessaires à la localisation de la ligne du chemin de fer Transcontinental National Canadien se poursuivent avec vigueur, et on a la ferme confiance que des soumissions